

## **EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE**

**SESSION 2025**

### **ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

#### **ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

#### **SPÉCIALITÉ : ESPACES VERTS ET NATURELS**

#### **INDICATIONS DE CORRECTION**

Vous êtes technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe, au sein du service mutualisé des Espaces Verts de Techniagglo, une communauté d'agglomération composée de 74 communes. Le territoire communautaire est hétérogène, avec de petites communes rurales tournées principalement vers l'agriculture et une ville centre de 50 000 habitants.

Techniagglo a subi une destruction graduelle de ses haies, qui a eu des effets néfastes sur l'environnement et la biodiversité.

Dans ce contexte, une politique de préservation et de restauration des espaces naturels est engagée, qui a également pour objectif de favoriser la résilience du territoire face aux aléas climatiques et aux risques naturels.

La préservation et la restauration des haies sont un axe fort de cette politique.

Dans un premier temps, le directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux de la préservation des haies.

**10 points**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à favoriser le développement des haies bocagères sur le territoire de Techniagglo.

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**10 points**

## **1) Présentation du sujet**

Ressources critiques pour la préservation de la biodiversité ou la régulation des écosystèmes, élément patrimonial des paysages, ressources de biomasse..., les haies connaissent une érosion constante, accélérée ces 10 dernières années.

L'heure est désormais à la préservation et à la reconstitution de ce patrimoine (Plan haies, financements variés...).

## **2) Analyse du dossier :**

### **Document 1**

#### **Les haies, un patrimoine vert à sauvegarder**

Ce premier document issu de La Gazette des Communes dresse un tableau relativement exhaustif de la situation et des enjeux liés à la préservation des haies : état des lieux à l'échelle nationale, services rendus par les haies, outils / dispositifs disponibles, exemples concrets...

Parmi les points utiles au candidat :

- La France compte 750 000 km de haies – 70 % des haies ont disparu depuis 1950.
- Causes : déclin de l'élevage, mise en culture des prairies et mauvaise gestion des haies.
- Services rendus par les haies : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité, protection de la ressource en eau et lutte contre les inondations par ruissellement, élément patrimonial des paysages, ressources de biomasse.
- Sept 2023 : « pacte en faveur de la haie » : 50 000 kilomètres de haies à l'horizon 2030 – pacte doté de 110 millions d'euros.
- L'article 14 de la proposition de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture (LOA), prévoit une simplification des procédures administratives applicables aux haies. C'est une avancée pour une meilleure prise en compte juridique des haies, mais il ne repose que sur une démarche de compensation et ne prévoit pas de prioriser la sauvegarde de l'existant. Pour endiguer ce phénomène, il est nécessaire de changer de paradigme : la haie doit passer d'une contrainte à un atout économique. Il est nécessaire de créer une véritable synergie autour de la haie.
- Il est possible et recommandé de valoriser le bois de bocage avec les outils que sont le Le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) et le label « Haie ».

### **Document 2**

#### **Protection des haies, la solution appartient aux maires.**

Cet article présente les documents d'urbanisme comme la solution essentielle pour lutter contre l'arrachage ou la destruction par tout autre moyen des haies.

Dans ce contexte les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent intégrer relatives aux haies à conserver.

Une cartographie des peut être annexée au document d'urbanisme, PLU ou carte communale.

-> Le conseil municipal peut protéger ses haies à partir du moment où il y a une cartographie. Ces haies ne pourront pas être arrachées sans autorisation du conseil municipal.

### **Document 3**

#### **Observatoire participatif du bocage du PNR Brenne**

Cet extrait de document présente la méthodologie déployée par le Parc Naturel Régional (PNR) de la Brenne et l'association Indre Nature pour réaliser un Observatoire participatif du Bocage sur le territoire du PNR de la Brenne

- Objectif : dresser un inventaire participatif des haies pour mieux connaître et mieux protéger les haies (présentation des outils ad hoc)
- Les informations collectées sont exploitées par un système d'information géographique (SIG).
- But : proposer aux communes concernées une gestion des haies respectueuse de la biodiversité et valoriser certains parcours de promenade.

#### **Document 4**

##### **Les haies comme outils de restauration de la biodiversité**

Le document 4 rappelle l'apport crucial des haies pour la préservation de la biodiversité et dans la lutte contre l'érosion des sols.

- Elles protègent les cultures.
- Les haies retiennent l'eau de pluie et préviennent les inondations en régulant le ruissellement.
- Elles contribuent à la qualité de l'air et de l'eau en filtrant les polluants et en produisant de l'oxygène.

Le document revient sur la définition, l'utilité, la composition d'une haie.

Une campagne est lancée : "L'appel de la haie" à l'initiative de l'Afac-Agroforesteries dont l'ambition est de repenser en profondeur l'action publique en faveur des haies, en établissant un grand plan national pour les haies à l'horizon 2030.

#### **Document 5**

##### **Antony, des haies pour la biodiversité**

Exemple de projet (en milieu urbain), soutenu par un budget participatif.

- Réalisation / objectifs : ateliers de plantation participative de haies : 155 personnes ont planté 500 arbustes avec l'aide du service des Espaces Verts et de l'association Haie Magique.

#### **Document 6**

##### **Pacte en faveur de la haie**

*+ 50 000 km de haies d'ici 2030 – ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire*

Cette infographie intègre l'essentiel des informations à connaître sur le plan « haies », piloté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : objectifs, méthode, valorisation, réglementation, partenaires.

#### **Document 7**

##### **Valoriser la haie en bois énergie**

Le document est une présentation du Label Haie, outil de valorisation du bois issu des haies en bois énergie. En illustration, deux retours d'expérience à l'échelle locale sont communiqués.

#### **Document 8**

##### **Aide à la plantation de haies**

Ce document présente un dispositif d'aide du département de l'Eure destiné aux agriculteurs finançant à hauteur de 40 % pour des travaux de plantations ou de regarnissage de haies (aide comprise entre 200 € et 4 000 € maximum).

#### **Document 9**

##### **Marathon de la biodiversité**

Document illustratif.

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain est lauréate de l'appel à projet de l'agence de l'eau et s'engage dans la restauration et la création de 42 km de haies et de 42 mares.

#### **Document 10**

##### **La BD Haie ou couche nationale de référence des haies linéaires en France métropolitaine**

Le dispositif national de suivi du bocage est une combinaison de haies inventoriées par photo interprétation issue de 2 bases de données.

Cette base de données inédite constitue une avancée importante pour la caractérisation des haies en France.

## **Document 11**

### **Document de la communauté de communes du Chardon Lorrain**

Le document explique l'intérêt et les objectifs d'un plan de gestion des arbres et des haies. Il détaille 4 étapes de mise en oeuvre : diagnostic, programme d'entretien, programme d'entretien courant, réalisation d'un budget prévisionnel.

Le document pose aussi la question de la protection des formations végétales, avec et sans document d'urbanisme.

## **Document 12**

### **Un label pour préserver les haies**

Le Label Haie définit les principes de gestion durable des haies bocagères. Traduit en indicateurs de certification, il guide l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ce label encadre les pratiques de gestion des haies, leur qualité, ainsi que les filières de distribution du bois bocager, qui doivent être ancrées localement.

## **Document 13**

### **Quelles réglementations pour la protection des haies ?**

Le document décline les sources disponibles pour connaître les réglementations relatives aux haies.

- Source Direction départementale des territoires (DDT) :  
Code de l'environnement, code rural et de la pêche maritime
- Source mairie / intercommunalité :  
Code du patrimoine, code de l'urbanisme, code de la santé publique
- Autre source :  
La politique agricole commune

## **Document 14**

### **Guide d'entretien d'une haie bocagère**

Ce dernier document permet au candidat de prendre la mesure du cadre de l'entretien / de la gestion technique des haies.

### **3) Proposition de plan détaillé**

**Avertissement :** il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

#### **En-tête**

TechniAgglo  
Service des Espaces verts

Date de l'épreuve

#### **RAPPORT à l'attention de Monsieur le Directeur des Services Techniques**

**Objet :** préservation et restauration des haies sur le territoire de Techniagglo

#### **Introduction**

**Rappel du cadrage :** Le rapport avec propositions doit comporter **une unique introduction** rappelant le contexte et comprenant impérativement **l'annonce de chacune des deux parties** (partie informative / partie propositions).

#### **Éléments pouvant être abordés en introduction :**

- La France compte 750 000 km de haies. Perte de 70% du linéaire depuis 1950 et accélération de cette disparition depuis une décennie
- La haie est un élément important dans lutte contre le dérèglement climatique et les phénomènes violents qui l'accompagnent (vent, pluies et inondations) mais aussi pour la préservation de la biodiversité
- Dans ce contexte, objectif du gouvernement et son pacte de la haie = + 50 000 km haies à l'horizon 2030 avec un budget annuel de 110 millions d'Euros
- Pour y parvenir, le rôle des collectivités territoriales est majeur et Techni agglo peut se positionner en chef de file pour accompagner les communes de l'agglomération

#### **Plan détaillé**

**Rappel du cadrage :** Les deux parties sont organisées en sous-parties. Le plan est matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

#### **Partie rapport (10 points)**

##### **1 - Les haies, éléments du paysage et de la trame verte, levier d'action pour contrer les effets du réchauffement climatique**

###### **A – Les bénéfices des haies**

Des fonctions diversifiées dans l'écosystème local (documents 1 - 4 - 6)

- réserves de biodiversité
- remparts contre l'érosion des sols
- bénéfices agronomiques : effet brise-vent, ombre pour le bétail, lutte contre l'érosion, abri pour les prédateurs des nuisibles...
- "services écosystémiques" : stockage de carbone, régulation de l'eau, préservation de la biodiversité...

L'indispensable rétablissement de ces structures paysagères pour contrer les modifications climatiques (perte de biodiversité, érosion des sols, inondations, etc.).

## **B – Une diversité d’outils mobilisables sur les plans réglementaire, financier ou technique pour favoriser la protection et la re-plantation de haies**

- Outils juridiques : PLU, Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Code de l’urbanisme, Direction départementale des territoires (DDT), Code de la pêche, Code de la santé publique, carte communale ; classement éléments remarquables du paysage ; emplacements réservés ; Aide de mise en Valeur de l’Architecture et du patrimoine (AVAP).... (Documents 1-11-13) et plus récemment : l’article 14 de la proposition de loi d’orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture (LOA), présentée en conseil des ministres le 3 avril 2024
- Plan de gestion des Haies
- Label Haie
- Les nouvelles technologies au service des haies (SIG, BD Haie) (documents 3-10)

### **Transition :**

*Mettre en place une véritable synergie autour de la haie pour passer de la haie-contrainte à la haie-atout*

### **Partie propositions (10 points)**

Rappel du cadrage : L’exploitation du dossier et les connaissances du candidat doivent lui permettre de repérer dans le dossier les informations qui lui permettront de présenter des propositions réellement opérationnelles. Il devra également dépasser les informations du dossier pour dégager des propositions réalisables, adaptées au contexte, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes... Le caractère technique de ce rapport rend pertinente, en tant que de besoin, l’élaboration de schémas, tableaux, graphiques, esquisses...

## **2 – Engager un « plan de préservation des haies de Techniville »**

### **A- En amont : élaborer un diagnostic, mettre en place le « mode projet »**

- Diagnostic : faire un état des lieux de l’existant à l’aide d’outils de type SIG
- Etudier les documents d’urbanisme
- Constituer un collectif, chef de projet, comité technique, comité de pilotage
- Impliquer les élus des communes de l’agglomération (document 2), les administrés (document 3), les agriculteurs
- Prévoir le financement (documents 6, 8) : Faire le point sur les possibles subventions (département ? région ?) – budget participatif ? (document 5)
- Quels appuis au niveau des partenaires, association, prendre un bureau d’étude ?
- Faire travailler ensemble les services Espaces verts et Urbanisme de l’agglomération et/ou des différentes communes
- En profiter pour développer la filière bois en s’appuyant sur le label Haie (documents 1, 7, 12)
- Formation des techniciens Espaces Verts impliqués dans ce domaine

### **B- Mise en œuvre du projet : renforcer la préservation, développer les haies et les actions de pédagogie**

- Renforcement ou mise en place des outils de préservation (documents d’urbanisme, élaboration d’une charte...), accompagnement des maires des communes
- Choix des essences
- Commande
- Elaboration d’un plan de gestion des haies (document 11), formations des acteurs y compris des agriculteurs
- Plan d’entretien et de suivi
- Mise en place d’ateliers avec les écoles, les administrés (documents 5, 9)
- Campagne de communication (conférences, affiches, etc.)

### **Conclusion facultative**